

Département : VENDEE

Arrondissement : FONTENAY LE COMTE

Communauté de Communes VENDEE-SEVRE-AUTISE

N°2022CC_09_185

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de membres L'an deux mille vingt-deux, le vingt septembre, à 18h30, le Conseil de
En exercice : Communauté s'est réuni à XANTON-CHASSENON, en session ordinaire sous la
Titulaires : 38 Présidence de Michel BOSSARD, Président.

Présents : Date de convocation : 14 septembre 2022

- Titulaires : 34
- Suppléants : 4

Excusé ayant donné pouvoir : 1

Votants : 35

PRÉSENTS :

- M. BOSSARD Michel, Président, Maire de la commune de Rives-d'Autise
- M. GUILLON Stéphane, Vice-président, Maire de la commune de Bouillé-Courdault
- M. DAVID Daniel, Vice-président, Maire de la commune de Benet
- M. HENRIET Christian, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- M. BORDET Bernard, Vice-président, Maire de la commune du Mazeau
- Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais
- M. CARTRON David, Vice-président, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. LA MACHE Denis, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Sigismond
- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez
- M. RENAULT Claudy, Vice-président, Maire de la commune de Xanton-Chassenon
- Mme BAUDRY-LOIGEROT Marie-Christine, Déléguée de la commune de Benet
- Mme LAVAL-PELLERIN Danielle, Déléguée de la commune de Benet
- M. RECEGANT Didier, Délégué de la commune de Benet
- M. MERCIER Georges, Délégué de la commune de Benet
- Mme FONTAINE Camille, Déléguée de la commune de Benet
- M. GIBEAUD Loïc, Délégué de la commune de Bouillé-Courdault
- M. POUVREAU Philippe, Délégué de la commune de Damvix
- M. de CERTAINES Charles, Maire de la commune de Faymoreau
- M. MILLET Martial, Délégué suppléant de la commune de Faymoreau
- M. BLONDELLE Rodolphe, Délégué suppléant de la commune de Liez
- M. GELOT Jean-Marie, Maire de la commune de Maillé
- M. THIBAUT Denis, Délégué de la commune de Maillé
- M. QUILLET Pascal, Délégué de la commune de Maillezais
- Mme MASSON-SOULARD Catherine, Maire de la commune de Puy-de-Serre
- M. CADAU Philippe, Délégué suppléant de la commune de Puy-de-Serre
- Mme VIGEANT Catherine, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise
- M. POITIERS Dominique, Délégué de la commune de Rives-d'Autise
- M. POITIERS Patrice, Délégué de la commune de Rives-d'Autise
- Mme PERRIN Marie-Line, Maire de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. PORCHER Charly, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. DURAND Jean-Jacques, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. GABORIAU Sébastien, Délégué de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- Mme MONTAMAT Eliane, Déléguée suppléante de la commune de Saint-Sigismond
- M. CHEVALLIER Jean-Claude, Maire de la commune de Vix
- Mme RIVIERE Erika, Déléguée de la commune de Vix
- M. BETEAU Pascal, Délégué de la commune de Vix
- Mme DELAUNAY Jocelyne, Déléguée de la commune de Vix
- M. DELAHAYE Philippe, Délégué de la commune de Xanton-Chassenon

EXCUSÉE AYANT DONNÉ POUVOIR :

- Mme PELLETIER Céline, Déléguée de la commune de Benet (donne pouvoir à Mme LAVAL-PELLERIN Danielle)

EXCUSÉS :

- M. CHOLLET Joël, Vice-président, Délégué de la commune de Benet
- M. BOUTELLER Gilles, Maire de la commune de Damvix
- Mme GROUSSET Sylvie, Déléguée suppléante de la commune du Mazeau
- Mme BOBIN Evelyne, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez

OBJET : EXTERNALISATION DU RECRUTEMENT DES ANIMATEURS DU MERCREDI POUR LA MIL POUR LA PERIODE DU 2 JANVIER 2023 AU 31 DECEMBRE 2023 : LANCEMENT D'UNE CONSULTATION

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur LA MACHE.

Monsieur LA MACHE expose que la Maison Intercommunale de Loisirs propose un programme d'activités "périscolaires" aux enfants scolarisés et/ou résidant sur le territoire de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise.

Ces activités se déroulent les mercredis uniquement en période scolaire.

Cette « organisation » a pour incidence de faire fluctuer régulièrement les effectifs d'enfants à encadrer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes notamment sa compétence dans le domaine de la Petite Enfance, Enfance et Jeunesse,

Vu le Code de la commande publique,

Considérant l'obligation de disposer d'animateurs qualifiés pour respecter le taux d'encadrement fixé par le Code de l'action sociale et des familles,

Considérant que ce besoin en animateurs ne peut pas être immédiatement pourvu dans les conditions statutaires habituelles, (notamment en raison d'un temps de travail hebdomadaire très réduit),

Considérant le fait que le service de missions temporaires du Centre de Gestion de la Vendée ne peut répondre positivement à la demande,

Considérant que le marché conclu sous forme d'accord-cadre multi-attributaires arrive à échéance le 31 décembre 2022, et qu'il convient donc de lancer une nouvelle consultation,

Considérant que le marché sera conclu pour la période du 2 janvier 2023 au 31 décembre 2023,

Considérant que le montant maximum de commandes sur cette période est estimé à 65 000 € HT,

Considérant que cette consultation relative à un marché de prestations de services va faire l'objet d'une procédure adaptée, sous forme d'un accord-cadre à bons de commandes multi-attributaires (attribués selon la méthode dite « en cascade »), conformément aux articles R.2162-2, R.2162-4, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la commande publique,

Monsieur le Président demande au Conseil son autorisation pour lancer la consultation afin d'effectuer le choix de prestataires pour la mise à disposition d'animateurs salariés intérimaires pour une durée limitée, dans un cadre réglementé.

Envoyé en préfecture le 28/09/2022

Reçu en préfecture le 28/09/2022

Affiché le 30/09/2022 SLO

ID : 085-248500563-20220920-2022CC_09_185-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- Donne son accord pour le lancement d'une consultation, en procédure adaptée, pour faire le choix de prestataires pour la mise à disposition de personnel intérimaire pour la Maison Intercommunale de Loisirs, pour l'année 2023.
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Fait à RIVES-D'AUTISE, le 20 septembre 2022

Le Président,

Michel BOSSARD



La secrétaire de séance,

Adeline POUPLIN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Adeline Pouplin', written in a cursive style.

Envoyé en préfecture le 28/09/2022

Reçu en préfecture le 28/09/2022

Affiché le 30/09/2022 SLO

ID : 085-248500563-20220920-2022CC_09_185-DE